



**CENTRE DE FORMATION
CONTINUE DES EXPERTS
MARITIMES ET FLUVIAUX**

Déclaration d'activité
n°93131802413 auprès de la
préfecture des Bouches-du-Rhône.
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État.

Devis		
N° devis	Date	Code client

Stagiaire ou entreprise

Nom et prénom :	
Adresse :	
Tél :	
e-mail	

Prestation de formation

FORM501 CDCIP
Certification de compétence
d'ingénieur professionnel en
organisation du travail
Expert Maritime et Fluvial

Nombre	P.U.	Total
1	2 000 €	2 000 €
Total général		2 000 €

Exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

Le stagiaire ou l'entreprise
Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation »

Le CFEMF

Règlement d'un acompte de 30% à l'acceptation du présent devis, soit 600,00 €, par virement sur le compte FR76 1009 6182 8100 0394 9160 195 domicilié CIC MARSEILLE JOLIETTE, 5 PLACE DE LA JOLIETTE, 13002 MARSEILLE.

DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.